

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)**

Séance du Mercredi 04 Avril 2018 à 20h30

Étaient présents : Mesdames Lydia BASSON, Isabelle BERTHELOT, Marie-Thérèse CHATELAIN, Virginie DAIGRE.

Messieurs Gérard ANTOINE, Mickaël DEFAYE, Bernard GRAVELLE et Dominique SOUCHAUD

Absent(s) excusé(s): Mesdames Jessica REDEUIL, Janet REED, Colette THORAVAL, et Sylvie VIOLLET
Messieurs Johann LECOINTRE, Gwenaël MERLIERE,

Pouvoir(s) donné(s) : Madame Jessica REDEUIL donne pouvoir à Monsieur Dominique SOUCHAUD.
Madame Sylvie VIOLLET donne pouvoir à Madame Lydia BASSON.
Monsieur Johann LECOINTRE donne pouvoir à Madame Virginie DAIGRE.
Monsieur Gwenaël MERLIERE donne pouvoir à Monsieur Mickaël DEFAYE.

Absent(s) non excusé(s): Monsieur Jacques NAUDIN

Le nombre des membres présents est de 8 . 4 membres sont représentés par un pouvoir pour cette séance du Mercredi 04 Avril 2018 du conseil municipal. Le nombre de votants est de 12

Date de convocation : Le Vendredi 30 Mars 2018

Séance du Conseil Municipal du Mercredi 04 Avril 2018		
Nombre des membres		Nombre de votants
Présents : 8	Représenté (Pouvoir) : 4	12

PREAMBULE : La séance débute à 20h40

Monsieur le maire accueille l'ensemble des membres présents, et il liste les documents des dossiers de chaque conseiller.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Lydia BASSON, a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance du Mardi 13 Mars 2018.** Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du **Mardi 13 Mars 2018**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Mardi 13 Mars 2018.
Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0

- 2. Dossier DETR 2018 – Chiffrage des travaux.** Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier DETR 2018 concernant les travaux de rénovation à l'ancienne école de garçons et dans l'ancienne salle de restauration, (Cadastre Section AE parcelle 305) a été déposé en préfecture ; il est nécessaire cependant de reprendre le chiffrage de l'ensemble des travaux avec leur montant H.T. et les pourcentages de subvention correspondants, ceci, afin de permettre l'instruction rapide du dossier.



Rénovation de logements à l'ancienne école de garçons
Programme 2018
Lieu-dit : Canton Buhet – 16370 Saint Sulpice de Cognac

Rénovation de bâtiments anciens pour la réalisation de logements locatifs
hors financement social ou activité économique



Rénovation d'un appartement T4

Création d'une Salle de réunion commune

Investissements éligibles à la DETR 2018
2 – Acquisition et/ou rénovation de bâtiments anciens ou existants, pour la réalisation de logements locatifs hors financement social, ou activité économique



Cadastrée Section AE - Parcelle 305

Monsieur le Maire présente le tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux, comme suit :

Actions – Travaux Lgts 2018	Nom de l'Entreprise	Montants H.T.	Financement	%	Montant H.T.
Relevé Etat des Lieux	Cabinet VUONG Architecte Cognac	1 000,00 €	ETAT – DETR2018	35 %	34 465.40 €
Logements Ecole Garçons Mise en conformité Electricité T4	SEEA Société équipement Electrique Atlantique–zone du Parc 7 rue des Artisans à BURIE 1770	6 813,88 €	Conseil Département Charente	20 % *	Montant plafonné à : 14 000.00 €
Logements Ecole Ancienne salle de Restauration Mise en conformité Electricité T2	SEEA Société équipement Electrique Atlantique–zone du Parc 7 rue des Artisans à BURIE 1770	5 565,30 €			
Placoplatre peinture Isolation	Patrick Peinture	22 975,10 €			
Reprise toiture Isolation Thermique	Daniel GRANDEAU	18 540,00 €			
Aménagement VRD Terrassement Assainissement	VINSONNEAU Travaux Publics	14 875,00 €			
Changement fenêtres Devis1	Ets FIRMIN	6 595,00 €			
Changement fenêtres Devis2	Ets FIRMIN	14 885,00 €			
Poêles à granulés	Ets MACOIN	3 723,28 €			
Reprise plomberie et toilettes	Concept Renov Cognac	3 500,00 €			
TOTAL		98 472,56 €			
			SOUS –TOTAL AIDES		48 465.40 €
			Apport Commune de Saint-Sulpice de Cognac		50 007.16 €
			TOTAL		98 472.56 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau récapitulatif de l'ensemble des travaux pour un montant de 98 472.56 € H.T ainsi que les pourcentages de subventions correspondants et le mode de financement correspondant.

Votes pour : 11 Abstentions : 1 Votes contre : 0

3. Avancement travaux des appartements à Canton Buhet. En signalant qu'il n'est pas utile de délibérer sur ce point, Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal de l'avancement travaux des appartements à Canton Buhet.

4. Enquête Publique : clôturée le 26 Mars 2018 ; suite au rapport du commissaire enquêteur, délibérations relatives aux régularisations. Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 12 Mars au 26 Mars inclus (jusqu'à midi). Elle est désormais terminée. Monsieur Bernard DOUTEAU, commissaire enquêteur, a rendu son rapport. Il a été affiché sur chaque emplacement objet de l'enquête :

Enquête publique de quinze jours du Lundi 12 Mars 9h00 au Lundi 26 Mars 2018 à 12 heures, préalable :

- Au transfert de propriété « chemin de la Buetterie »,
- Au transfert de propriété « la Brousse »
- A la Vente ou renoncement de la servitude de passage de la propriété en indivision section AH160 « Chez Landais »
- Au déplacement d'un passage « Au Bourg »
- A la régularisation d'échanges ou de ventes de parcelles « Chez Ripoché » et au « Bourg »
- A la régularisation d'échanges ou de ventes de parcelles « Lieudit Le Chausset »
- A l'acquisition d'une partie de la parcelle mitoyenne AM 395 propriété communale,
- A la vente de la parcelle AH 369 d'une contenance de 26.84 a « Peuyon ».

Selon le rapport du commissaire enquêteur les avis sont les suivants :

- Avis favorable au « Transfert de propriété « chemin de la Buetterie » »,
- Avis favorable au « Transfert de propriété « la Brousse » »
- Avis défavorable à la « Vente ou renoncement de la servitude de passage de la propriété en indivision section AH 160 « Chez Landais ».
- Déplacement d'un passage « Au Bourg » - s'agissant du domaine privé de la commune, le commissaire enquêteur est incompétent pour traiter cette affaire qui ne nécessite pas d'enquête publique.
- Régularisation d'échanges ou de ventes de parcelles :
 - Avis favorable « Chez Ripoché »
 - au « Bourg » - s'agissant du domaine privé, le commissaire enquêteur est incompétent pour traiter cette affaire qui ne nécessite pas d'enquête publique.
- Avis favorable à la « Régularisation d'échanges ou de ventes de parcelles « Lieudit La Chausset » ».
- Avis favorable à l'« Acquisition d'une partie de la parcelle mitoyenne AM 395 propriété communale qui ne peut pas être vendue en totalité »,
- Vente de la parcelle AH 369 d'une contenance de 26.84 à « Peuyon », s'agissant du domaine privé de la commune, le commissaire enquêteur est incompétent pour traiter cette affaire qui ne nécessite pas d'enquête publique.

Il convient désormais de délibérer sur certains points, à savoir :

Le conseil municipal prend acte que le commissaire enquêteur est incompétent pour traiter les affaires du domaine privé de la commune car elles ne nécessitent pas l'obligation d'enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme son acceptation pour :

- **Le déplacement d'un passage « Au Bourg » selon délibération du Lundi 16 Octobre 2017.**
- **La vente de la parcelle AH3 69 d'une contenance de 26.84 à «Peuyon » selon délibération du Mardi 13 Mars 2018.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport du commissaire enquêteur et valide les avis favorables et demande à monsieur le maire d'engager toutes négociations financières qui sont obligatoires et ceci conformément aux conclusions et avis du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique, cela concerne:

- **le transfert de propriété « chemin de la Buetterie », selon délibération du mardi 30 mai 2017.**
- **le transfert de propriété « la Brousse » selon délibération du mardi 30 mai 2017 et du Lundi 16 Octobre 2017.**
- **la régularisation d'échanges ou de ventes de parcelles « Chez Ripoché » selon délibération du Lundi 16 Octobre 2017.**
- **la régularisation d'échanges ou de ventes de parcelles « Lieudit Le Chausset » selon délibération du Lundi 16 Octobre 2017.**
- **l'acquisition d'une partie de la parcelle mitoyenne AM 395 propriété communale qui ne peut pas être vendue en totalité selon délibération du Mardi 13 Mars 2018.**

Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport du commissaire enquêteur et valide l'avis défavorable concernant :

- **la vente ou renoncement de la servitude de passage de la propriété en indivision section AH 160 « Chez Landais ».**

Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0

5. Décisions modificatives de budget concernant le budget primitif de la commune et le budget primitif Commerce

a) Décision modificative Budget de la commune 23400 -

Pour faire suite à la demande de la trésorerie principale de Cognac, Monsieur le Maire rappelle qu'afin de rééquilibrer les opérations d'amortissement de 2018 et d'avoir les crédits budgétaires suffisants pour inscrire et régulariser les amortissements 2018 il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

Dépenses de fonctionnement

CH 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811 Dotations aux amortissements	+ 1 071.02 €
CH 023 Virement à la section d'investissement		- 1 054.81 €
CH 011 Charges à caractère générale	60612 Energie électricité	- 16.21 €

Recettes d'investissement

CH 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28041512 Bâtiments et installations	-270.19 €
CH 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28041581 Biens mobiliers matériel	-1.00 €
CH 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28041582 Biens mobiliers matériel	+ 1 326,00 €
CH 021 Virement de la section de fonctionnement		- 1 054.81 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative ci-dessus pour inscription et régularisation des écritures d'amortissement 2018 sur le budget primitif de la commune.

Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0

b) Décision modificative Budget de la commune 23400

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite acheter une pelle mécanique pour les services techniques. Afin de ne pas être bloqué dans le cadre d'une vente aux enchères il propose d'augmenter les crédits au chapitre 21 Immobilisations corporelles art 2182 Matériel de transport ; il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

- CH 21 Immobilisations corporelles 2151 Réseaux de voirie Opé équipement 00037 Voirie - 6 500 €
- CH 21 Immobilisations corporelles 2182 Matériel de transport Opé équipement 00054 Matériel + 6 500 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative ci-dessus pour augmenter les crédits au chapitre 21 art 2182 Matériel de transport opération d'équipement 00054 et permettre ainsi l'achat de matériel pour les services techniques.

Votes pour : 6 Abstentions : 3 Votes contre : 3

c) Décision modificative Budget du commerce de proximité 27700

Pour faire suite à la demande de la trésorerie principale de Cognac, Monsieur le Maire expose qu'une dépense a été engagée en fonctionnement pour le détartrage du chauffe- eau et sa révision ; afin de couvrir cette dépense il est nécessaire d'effectuer une décision modificative pour régulariser le paiement de la facture émanant des Ets Macoin. Monsieur le Maire propose :

Dépenses de fonctionnement

CH 011 Dépenses de fonctionnement	6156 Maintenance	+ 264 €
-----------------------------------	------------------	---------

Recettes de fonctionnement

CH 77 Produits exceptionnels	7788 Produits exceptionnels divers	+264 €
------------------------------	------------------------------------	--------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative ci-dessus pour régularisation et règlement de la facture d'un montant de 264 € sur le budget commerce de la commune.

Votes pour : 12 Abstentions : 0 Votes contre : 0

6- Délibérations suite à la commission « Loisirs et Fêtes » du Mardi 03 Avril 2018 - La Commission Loisirs et Fêtes s'est réunie ce Mardi 03 Avril 2018 afin de répartir l'enveloppe globale de 4700€ attribuée aux subventions des associations ; après étude de l'ensemble des dossiers et des comptes annuels remis par les associations les subventions suivantes ont été validées par la commission « Fêtes et loisirs » :

Associations	Montant 2017	Montant de l'aide demandée pour 2018	Décisions de la commissions loisirs et fêtes du 3Mars2018
Amicales des Maires	40,00 €	39,50€	39,50€
Anciens combattants	100,00 €	100,00€	100,00€
Chasse St Hubert	150,00 €	500,00€	300,00€
Football	800,00 €	800,00€	800,00€
Foyer culturel	200,00 €	0,00€	200,00€(Chauffe-eau)
Temps Libre	0,00 €	0,00€	0,00€ (loc de salle)
Gym Volontaire	400,00 €	1 000,00€	500,00€
Paralysés de France	40,00 €	Simple demande sans dossier	0,00€
Parents d'élève	400,00 €	500,00€	560,00€
Pétanque	200,00 €	180,00€	200,00€
Prévention routière	40,00 €	Aucun montant précisé	0,00€
Recherche Médicale	100,00 €	Simple demande sans dossier	100,00€
Téléthon	100,00 €		100,00€
Troisième âge	150,00 €	Aucun montant précisé	150,00€
Vivre en borderies	1 500,00 €	1 500,00€	1 500,00€
Coopérative scolaire collège Burie	150,00 €	Aucun montant précisé	150,00€
Coopérative scolaire n-1 Suite clôture CCAS	500,00 €	0,00€	0,00€
Antenne Natures Loisirs et patrimoine ANLP*	1 000,00 €	Aucun dossier	0,00€
Partenariat Nuits Romanes	900,00 €	0,00€	0,00€
Les salamandres en Vadrouille	100,00 €	0,00€	0,00€
Divers	30,00 €		0,00€
TOTAL	6 900,00 €	4 619,50€	4 699,50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution des subventions aux diverses associations et leur répartition selon le tableau ci-dessus.

Votes pour : 12

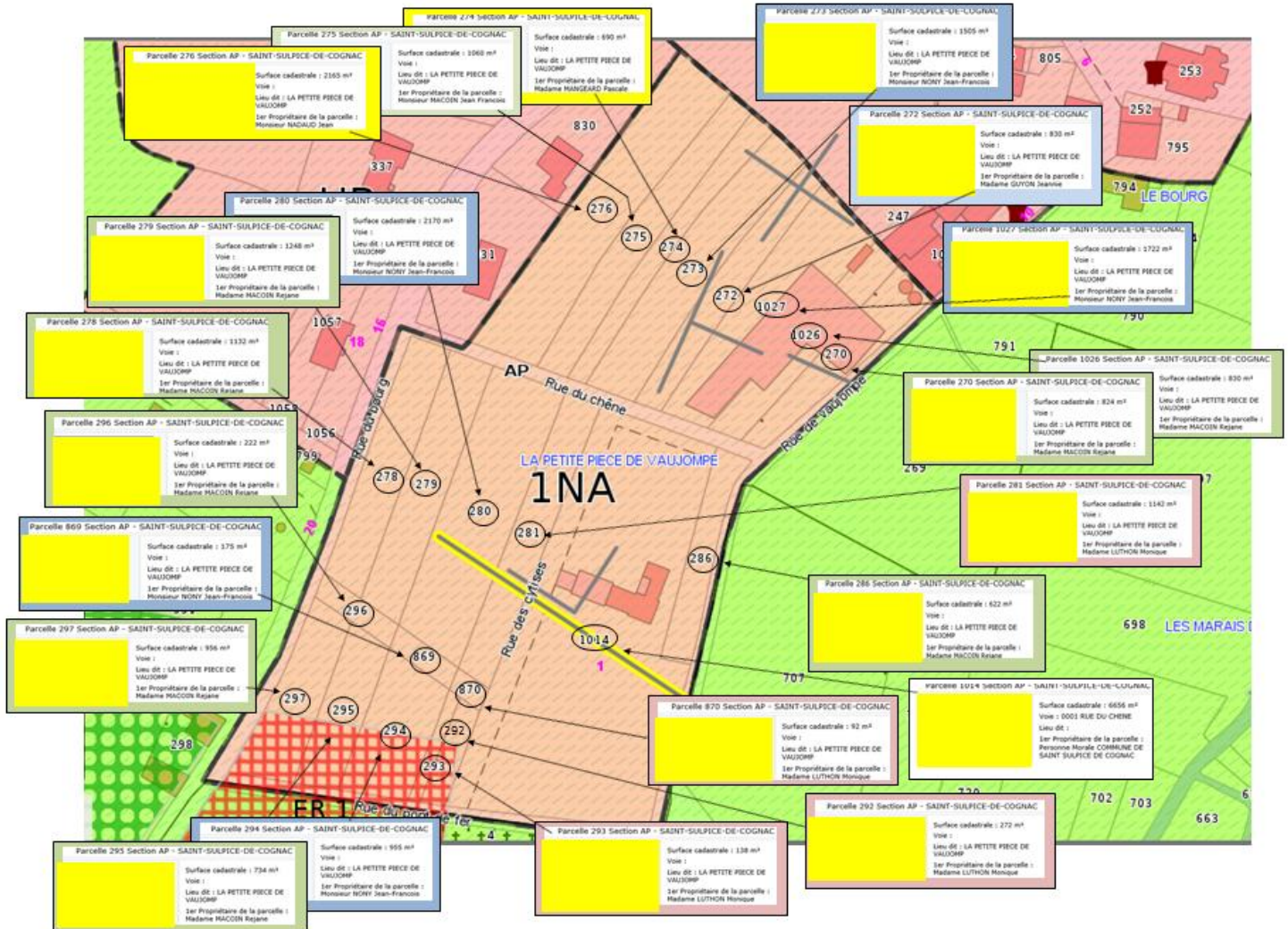
Abstentions : 0

Votes contre : 0

7 Etat du parc de Véhicules communaux - En signalant qu'il n'est pas utile de délibérer sur ce point, Monsieur le Maire, rappelle aux membres du conseil municipal l'état du parc des véhicules communaux.

Véhicules	Année d'achat
Tracteur Massey Ferguson	Avant 2014
Tracteur Renault	
Tracteur Mac Cormick	
Citroën Berlingo	
Bus Scolaire	2014
Renault CLIO	2016
Camion Benne Iveco	2017
Remorque Porte engin	
Mini Pelle	En attente

8. Zone Pavillonnaire de Vaujompe - En signalant qu'il n'est pas utile de délibérer sur ce point, Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il a organisé une réunion de la commission « Zone Pavillonnaire de Vaujompe » en présence de plusieurs riverains et propriétaires de terrains. Monsieur le Maire signale qu'il doit très prochainement rencontrer le maire d'une commune ayant mis en place un lotissement communal depuis 2014, il fait appel à qui souhaiterait l'accompagner. Monsieur le Maire présente une carte de la zone avec l'identification des propriétaires du foncier.



Questions diverses :

1. **Repas des Aînés :** il se déroulera ce **dimanche 08 Avril 2018** point sur les inscriptions : **110 participants inscrits.**
2. **Bulletin Municipal :** Présentation du nouveau bulletin printemps 2018.
3. **Groupe scolaire :** Portes ouvertes le 28 avril 2018.
4. **Agglomération de Grand Cognac :** Inauguration de l'X'eau jeudi 5 avril 2018 de 17h00 à 21h30.
5. **Rue de la Chagnée –** Pétition nominative et mise en place d'une limitation de vitesse à 30 Km/h.
6. **Participation Citoyenne** - Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal d'un entretien téléphonique avec le Major de Gendarmerie. Il est important d'avoir sur la commune de référents par secteur géographique. Il appartient à chacun des membres du conseil municipal de proposer des personnes hors conseillers municipaux qui souhaiteraient être référent de secteur pour la Participation Citoyenne. Une réunion sera programmée vraisemblablement le lundi 4 juin 2018 à 18h30 en présence de la gendarmerie.
7. **Rassemblement des Saint Sulpices de France les 26 et 27 mai 2018** - Dépôt de candidature pour 2019.
8. **Prévisionnel pour changement des portes de sécurité à la salle des fêtes,** Monsieur le Maire, informe les membres du conseil municipal du prévisionnel pour changement des portes de sécurité à la salle des fêtes. Toutefois la configuration actuelle en porte pleine n'est pas prise en charge dans le cadre de subvention potentielle. Il propose de changer en prévoyant la mise en place de portes fenêtres totalement vitrées.
9. **Arbres à la salle des fêtes,** travaux d'élagages et projet d'abattage du peuplier Italien.

Votes pour l'abattage du peuplier Italien: 2

Abstentions : 2

Votes contre d'abattage du peuplier Italien: 8

Fin de séance à 22h50

Date prévisionnelle du Prochain Conseil Municipal en séance ordinaire le Mardi 15 Mai 2018 à 20h30